

CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation: Rue de Porcheresse 16 6929 Daverdisse, Belgique Belgique

Type de locaux: Unité d'habitation

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant:

Demandeur:

Rue de Porcheresse 16
6929 Daverdisse, Belgique
Belgique

Avenue des Croix de Guerre 311/19
Bruxelles 1120

GRD: ORES

Reps. de l'exécution du travail: SOLUTION ENERGIE BELGIQUE - BE0508.821.022

Code EAN: Pas disponible

Type de contrôle

Suivant l'AR du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à BT et à TBT

Installation photovoltaïque - Chapitre 6.4

Données générales de l'installation électrique

N° métrologique: MF0002

N° compteur: 1SAG3100603903

Un: 3x230V

Colonne d'alimentation principale: 4x10 mm²

Différentiel général: 40 A / 300 mA / type

Nombre de tableaux: 2

Type de prise terre: Piquets

Nombre d'onduleur(s): 18

Puissance unitaire AC maximale onduleur(s): 0,25 kVA

Puissance totale AC maximale onduleur(s): 4,5 kVA

Nombre de panneaux photovoltaïques: 18x400

Compteur certificats verts : N°: /

Index: /

Index jour: 003959,72

Index nuit: 005010,45

Protection générale du branchement: Existant 40 A

Type: EXVB

Nombre de circuits terminaux: 1

Type d'onduleur(s): ENPHASE IQ7

N° de série onduleur: Voir annexes

Puissance totale: 7,2 kWc

Classe compteur vert/MID: /

Description de l'installation ☐ < 01/10/1981 ☐ >= 01/10/1981 ☒ >= 01/06/2020

Voir schémas/plans en pièces jointes

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion prise de terre	27,2 Ω	Test différentiel (bouton et défaut)	En ordre
Isolement général	500 M Ω	Liaison équipotentielle	En ordre
Test de continuité	En ordre	Plombage du différentiel	Non applicable
Protection surintensité	En ordre	État du matériel fixe	En ordre
Protection à courant différentiel résiduel	En ordre	Schéma(s) / Plan(s)	En ordre

Remarques (R) - Infractions (I)

Néant

Le contrôle ne porte que sur les parties **visibles ET accessibles** de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et schémas électriques.

Conclusion

L'installation électrique est **conforme** aux prescriptions du Livre 1.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur: 07/07/2048

Signature de l'inspecteur :
BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé



Inspecteur 004 07/07/2023

482302120147

2

482302120100

3

482302120007

4

482302119300

5

482302120146

10

482302120011

9

482302120140

8

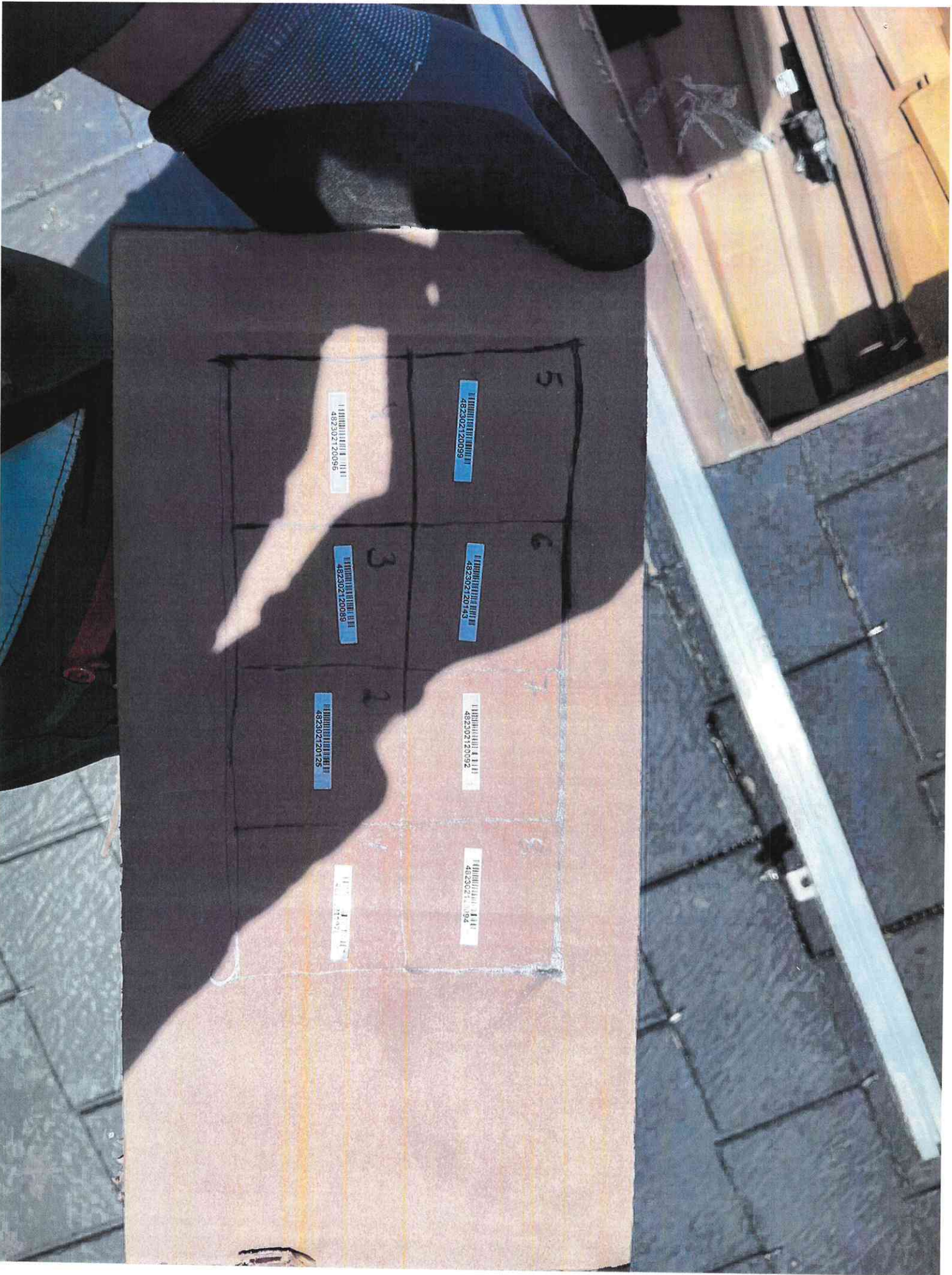
482302120173

7

482302119597

6

482302120098



5

482302120096

482302120096

6

482302120149

3

482302120089

2

482302120126

482302120092

1

482302120194

482302120194

T211

SICONIA

19/180381 ON
CE M22 0071



3 x 230 / 400 V ~ 50Hz

3 x 230 V ~ 50Hz

0,25 - 5 (100) A
-25°C / +55°C
UC3



1.8.1 ⚡ ⚡
1.8.2 ⚡ ⚡
2.8.1 ⚡ ⚡
2.8.2 ⚡ ⚡

Sagemcom
CS 50001
92848 RUEIL CEDEX
FRANCE

253769484
2022



1SAG3100603903



L1 L2 L3 P+ P- ⚡ GP ⚡ MID NW ⚡



kWh

ⓑ

1000 imp/kWh

kvarh

②

1000 imp/kvarh



LTE NB1

WM-BUS

dlms



T211

SICONIA

CE M22 0071



DVC III

3 x 230 / 400 V - 50Hz

3 x 230 V - 50Hz

0.25 - 5 (100) A

-25°C / +55°C IP51

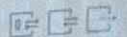
UC3



11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



kWh
kvarh



LTE NB1

WM-BUS



1.8.1 1.8.2 2.8.1 2.8.2



1SAG3100603903

Supplied by
SICONIA
SICONIA S.A. CORDON
FRANCE

25/07/2014

2014



T211

SICONIA



15/10001 ON

M22 0071



OVC III

3 x 230 / 400 V ~ 50Hz

3 x 230 V ~ 50Hz

0,25 - 5 (100) A

-25°C / +55°C

IP51

UC3



L1 L2 L3 P1 P2 P3 P4 P5 P6 P7 P8 P9 P10 P11 P12 P13 P14 P15 P16 P17 P18 P19 P20 P21 P22 P23 P24 P25 P26 P27 P28 P29 P30 P31 P32 P33 P34 P35 P36 P37 P38 P39 P40 P41 P42 P43 P44 P45 P46 P47 P48 P49 P50 P51 P52 P53 P54 P55 P56 P57 P58 P59 P60 P61 P62 P63 P64 P65 P66 P67 P68 P69 P70 P71 P72 P73 P74 P75 P76 P77 P78 P79 P80 P81 P82 P83 P84 P85 P86 P87 P88 P89 P90 P91 P92 P93 P94 P95 P96 P97 P98 P99 P100



kWh



1000 imp/kWh



kvarh



1000 imp/kvarh



1.8.1

2.8.1

1.8.2

2.8.2

spemcom

S 50001

1848 RUEIL CEDEX

RANCE

53760484

022



1SAG3100603903

LTE NB1

WM-BUS



T211

SICONIA



CE M22 0071



OVC III

3 x 230 / 400 V ~ 50Hz

3 x 230 V ~ 50Hz

0,25 - 5 (100) A

-25°C / +55°C

IP51

UC3



L1 L2 L3 P1 P2 P3 N PE



kWh

①

kvarh

②

1000 Imp/kWh 1000 Imp/kvarh



1.8.1 2.8.1
1.8.2 2.8.2

Sagemcom
CS 50001
92848 RUEIL CEDEX
FRANCE

253769484

2022



1SAG3100603903

LTE NB1

WM-BUS

adlms



T211

SICONIA

10/100391 ON
CE M22 0071



3 x 230 / 400 V ~ 50Hz

3 x 230 V ~ 50Hz

0,25 - 5 (100) A

-25°C / +55°C

IP51

UC3



L1 L2 L3 P+ P- GP E MID NW Ψ



kWh

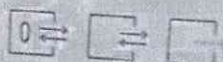


1000 imp/kWh

kvarh



1000 imp/kvarh



1.8.1

2.8.1

1.8.2

2.8.2

Segemcom
CS 50001
92848 RUEIL CEDEX
FRANCE

253769484

2022



1SAG3100603903

LTE NB1

WM-BUS



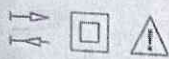


T211

SICONIA



19/180381 CN
CE M22 0071



OVC III

3 x 230 / 400 V ~ 50Hz

3 x 230 V ~ 50Hz

0,25 - 5 (100) A

-25°C / +55°C

IP51

UC3



L1 L2 L3 P+ P- GP E MID NW Ψ



kWh

Ⓟ

1000 imp/kWh

kvarh

Ⓢ

1000 imp/kvarh



LTE NB1

wM-BUS



Sagemcom
CS 50001
92846 RUEIL CEDEX
FRANCE

253769484

2022

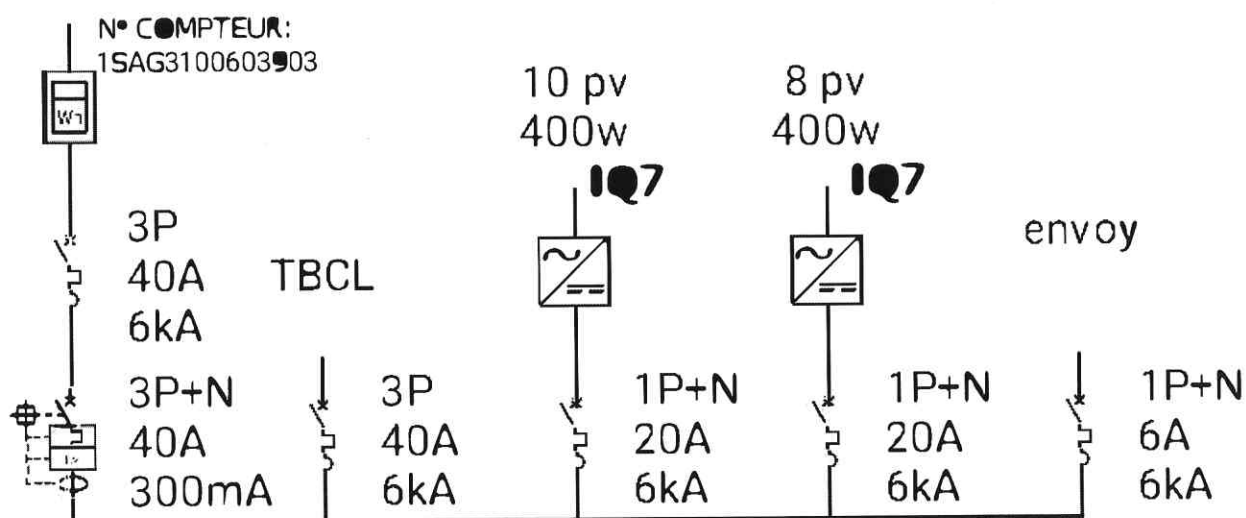


1SAG3100603903

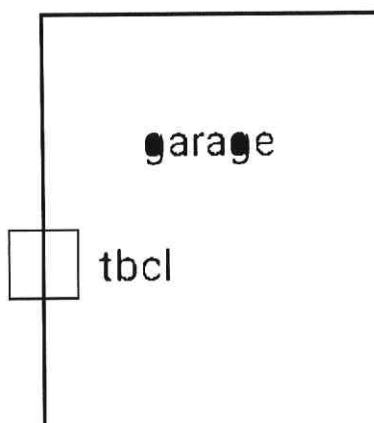


Client:
GHISSE
Rue de Porcheresse 16
6929 Daverdisse
Belgique

Installateur:
Solution Énergie DE SPRL
131 Boulevard de l'Europe A2
1300 Wavre
Belgique



NOMBRE : 10 PV
PUISSANCE : 7.200
ONDULEUR MARQUE : ENPHASE
TYPE : IQ7(0.250)
PUISSANCE SORTIE : 4.5.00 VA



BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé

Inspecteur 004

07/07/2023

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance $\leq 10,000$ kVA

VERSION 1.02 - 01/10/2020

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

Cadre réservé au gestionnaire de réseau de distribution (GRD)

Date de réception du formulaire :/...../20.....

N° de dossier :

À l'attention du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD)
(nom et adresse) :

1. OBJET DE LA DEMANDE cochez la/les case(s) concernée(s)

- ☒ Nouveau site de production d'électricité
☐ Extension du site de production existant
☐ Modification de l'installation existante (remplacement onduleur, alternateur,...) (*)
☐ Démantèlement partiel ou total de l'installation (*)

(*) : hors période d'application du soutien financier Solwatt ou Qualiwall (dans ce cas, se référer aux formulaires ad hoc sur le site web www.cwape.be)

2. LE SITE DE PRODUCTION

Rue	De Panchenne	Numéro / Boîte postale	16
Code postal	6929	Commune	GEMBES (DAVURDIE)

Code(s) EAN

EAN prélèvement

5 4

EAN injection (uniquement si compteur réseau bidirectionnel (double sens) avec deux codes EAN)

5 4

3. LE DEMANDEUR

Le demandeur est (cochez la case concernée):

- ☒ une personne physique (particulier ou indépendant)
☐ une personne morale

Nom	[REDACTED]	Prénom	[REDACTED]	☒ M. ☐ Mme	
Rue	DE Panchenne	Numéro/BP	16	CP	6929
Commune	GEMBES	Pays	Belgique		
Courriel	[REDACTED]	Tél. principal	[REDACTED]		

Remplir ce cadre uniquement si d'application

Numéro d'entreprise	
Nom de l'entreprise	
Acronyme ou nom abrégé	
Forme juridique	

COORDONNEES BANCAIRES*

IBAN	[REDACTED]
BIC	[REDACTED]
TITULAIRE(S) DU COMPTE BANCAIRE	[REDACTED]

Fait à Le

Nom et signature du titulaire :

* Les coordonnées bancaires seront utilisées uniquement dans le cadre du paiement de la prime prosumer



Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 – 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au ... (date du contrôle RGIE faisant foi)

4. L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

4.1. Données techniques de l'installation

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION NOUVELLE OU EXISTANTE AVANT MODIFICATION			DESCRIPTION DE L'INSTALLATION APRÈS MODIFICATION		
Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)	Source de production	Puissance installée totale (kWc)	Puissance maximale de sortie (kVA)
Photovoltaïque	7.2	4.5	Photovoltaïque		
Eolien			Eolien		
Hydraulique			Hydraulique		
Cogénération			Cogénération		
Autre :			Autre :		
TOTAL	7.2	4.5	TOTAL		

En cas d'utilisation d'un ou plusieurs onduleurs, spécifier :			En cas d'utilisation d'un relais de découplage indépendant et/ou relais anti-retour ou limiteur, spécifier :			
	Marque	Type		Marque	Type	Réglage [kVA]
MICRO Onduleur 1	ENPHASE	IQ7	Relais découplage 1			
Onduleur 2			Relais découplage 2			
Onduleur 3			Relais anti-retour / limiteur			

Les onduleurs et les relais doivent être agréés et réglés selon les prescriptions Synergrid (C10/26, C10/21, C10/25).

En cas d'utilisation de batteries de stockage, spécifier :			
	Marque	Type	Capacité (W/h)
Installation 1			
Installation 2			

4.2. Mode de comptabilisation de l'énergie

- ☒ Compensation de l'électricité
- ☒ via compteur existant
 - ☐ via nouveau compteur double sens à installer (offre à établir par le GRD)
- ☐ Autoconsommation (pas d'injection sur le réseau)

Formulaire de notification de mise en service pour une installation de production d'électricité de puissance ≤ 10,000 kVA

VERSION 1.00 - 01/07/2018

En vigueur du 01/07/2018 jusqu'au (date du contrôle RGIE faisant foi)

5. CONTRÔLE DE L'ORGANISME AGRÉÉ

Nom de l'organisme agréé RGIE	BELLOTEST
Date de visite	07/10/2023
Installation conforme RGIE	OUI ☒ NON ☐

5.1. Relevés des index du ou des compteur(s) du gestionnaire de réseau de distribution

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

Dénomination (ex : heures pleines, heures creuses, exclusif nuit)	N° de série	Marque	Index									
HP	754630063003	SILVER	0	0	3	9	5	5	,	7	8	
HC	"	"	0	0	5	0	7	0	,	4	5	
981	"	"	0	0	7	0	8	7	,	7	5	
989	"	"	0	0	0	3	8	8	,	4	7	

BELLOTEST

A. DAKAR

6. ANNEXES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire et n'exemptent pas le demandeur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable.

Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veuillez cocher		Annexes à fournir :
☒	Annexe 1 :	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé (non obligatoire en cas de démantèlement total de l'installation)
☒	Annexe 2 :	<u>Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque</u> (y compris l'emplacement du compteur « réseau »), <u>validé et signé par l'organisme agréé (RGIE)</u> Le schéma unifilaire doit mentionner la section et la longueur entre le(s) onduleur(s) et le compteur réseau
☒	Annexe 3 :	<u>Photos datées et lisibles</u> des panneaux photovoltaïques posés définitivement, du ou des onduleur(s) et du ou des compteur(s) réseau (les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index)

Une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à : GEMBES

Le : 07/10/2023

Le demandeur
(Signature¹)

Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (« RGPD »), impose au gestionnaire de réseau le traitement de vos données dans le respect de ces dispositions. Conformément à cette réglementation, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement, de demander la modification ou l'effacement de vos données via l'adresse de contact du GRD pour toutes questions relatives au RGPD.

¹ Pour les personnes morales, la personne légalement habilitée à représenter l'entreprise

[REDACTED]
Rue de porcheresse 16
6929 Gembes Daverdisse
Belgique

Commande n° S01993

Date de commande :

11/02/2025 10:32:54

Description	Quantité	Prix unitaire	Rem.%	Taxes	Prix Total
Installation électrique - Visite de contrôle - Chapitre 6.5	1,00 Unité(s)	150,00	10,00	TVA 21%	135,00 €
	Sous-total				111,57 €
	TVA 21%				23,43 €
	Total				135,00 €

Conditions de règlement : Règlement immédiat

- a) Obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) Obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- c) Obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- d) Obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

